Séance du 13 septembre 2021 à 20h00

Convocation du 06.09.21 affichée le 06.09.21

Conseillers en exercice : 11 Présents : 8 Votants : 9

PRESIDENCE : Chantal DUCOURET, Maire

PRESENTS : Chantal DUCOURET, Daniel LEBEURY, Gisèle LOZIER, Pierre ANTHOUARD, Bruno COURBOT Victor MABIRE Didier LOIR et Joël JUMELIN

ABSENTS : Jean-Guillaume de TOCQUEVILLE a donné procuration à Pierre ANTHOUARD Philippe GOHEL et Marlène LEMOIGNE (excusés)

SECRETAIRE DE SEANCE : Victor MABIRE

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DU COTENTIN

Par délibération n°2021-061 du 29 juin 2021, la communauté d'agglomération du Cotentin a arrêté son projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) au titre de sa compétence en matière d'équilibre social de l'habitat. Le projet de PLH s'articule autour de quatre grandes orientations stratégiques dont la mise en œuvre se décline autour de 15 actions.

Orientation n°1 : Répondre à l'ensemble des besoins et fluidifier les parcours résidentiels pour les habitants.

L'ensemble des actions vise à apporter des solutions en matière de logements et de parcours résidentiel au profit des personnes en mobilité professionnelle et nouveaux arrivants, des jeunes et étudiants, des personnes en voie de vieillissement et/ou en situation de handicap, des ménages souhaitant accéder à un logement social, des ménages à revenus modestes souhaitant accéder à la propriété, des ménages en situation de mal logement, et des ménages issus des gens du voyage.

N°	Titre de l'action
1	Apporter des réponses aux personnes en mobilité professionnelle et aux nouveaux arrivants
2	Conforter l'offre et l'accompagnement du logement des jeunes
3	Renforcer le parcours résidentiel au sein du parc locatif social
4	Faciliter l'accession sociale à la propriété
5	Accompagner le vieillissement de la population et assurer la prise en compte des situations de handicap
6	Mieux répondre aux besoins des personnes mal logées, défavorisées
7	Répondre aux demandes de sédentarisation et poursuivre la politique d'accueil des gens du voyage

Orientation n°2 : Massifier la rénovation thermique des logements - Poursuivre et amplifier l'amélioration de l'habitat

L'ensemble des actions vise à mettre en place les conditions favorables permettant la massification de la rénovation énergétique du parc de logements et plus largement l'amélioration de l'habitat sur l'ensemble du territoire.

N°	Titre de l'action
8	Proposer un service d'accompagnement auprès de l'ensemble des habitants du Cotentin
9	Massifier la rénovation thermique des logements en soutenant la réhabilitation
10	Poursuivre et amplifier l'amélioration de l'habitat

Orientation n°3 : Accompagner la dynamique de l'agglomération, en assurant un développement de l'habitat équilibré et diversifié entre les pôles, privilégiant les centralités et luttant contre la vacance

L'ensemble de ces actions doit permettre d'accompagner les communes dans la réalisation des objectifs du SCOT en assurant le développement d'une offre équilibrée et diversifiée de 4652 logements sur 6 ans.

Le PLH doit être réglementairement compatible avec les orientations du SCOT en matière de développement équilibré de l'habitat et être en mesure de répondre aux besoins en logements liés à la dynamique de l'agglomération.

N°	Titre de l'action
11	Développer l'action publique en matière de foncier
12	Rééquilibrer l'offre locative sociale en s'appuyant sur la programmation de 750 logements et une politique d'aides adaptée
13	Mobiliser le parc de logements vacants pour atteindre les objectifs du PLH

Orientation n°4 : Organiser le PLH pour faire de l'habitat une politique structurée de développement territorial

Ce bloc d'actions doit permettre de doter le territoire des outils de suivi et de pilotage permettant de suivre et mettre en œuvre les actions du programme. Il s'agit par ailleurs de mesurer les effets de politiques menées en matière habitat, d'évaluer et réajuster si nécessaires certaines actions.

N°	Titre de l'action
14	Mettre en place les observatoires habitat et foncier
15	Assurer le suivi-animation du programme local de l'habitat

Lors de la présentation en conseil communautaire les enjeux opérationnels suivants ont été mis en exergue par madame la vice-présidente en charge de l'habitat :

- La nécessité d'une action publique en matière de foncier, basée sur la mobilisation du parc de logements vacants et la recherche de la sobriété foncière,
- Le confortement des parcours résidentiels et le renforcement de l'offre au profit de différents publics (nouveaux arrivants, jeunes, saisonniers, etc.) qui aujourd'hui peinent à trouver des solutions de logement adaptées à leur situation.

La mise en place de services d'accompagnement et de conseil en matière de rénovation énergétique et d'amélioration de l'habitat, à destination de l'ensemble des habitants du Cotentin.
Considérant que le PLH ne concerne pas les petites communes du Cotentin et que les documents reçus manquent de clarté, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide s'abstenir.

ACHAT DE TERRAIN DERRIERE LA MAIRIE

Mme le Maire rappelle que la commune a acheté une partie du terrain situé derrière la mairie. Un bornage a donc été réalisé. Or, il s'avère que le terrain avait déjà été borné avec celui du propriétaire voisin, dans sa partie ouest. La commune n'ayant pas été informée de la présence d'une borne, proche de celle qui a été posée pour la division du terrain, la clôture a été installée à partir de l'ancienne borne.
En accord avec les nouveaux propriétaires de la deuxième partie du terrain (parcelle ZE-196), M. Jérôme Ermisse et Mme Julie Andrieux, Mme le Maire propose d'acquérir la bande de terrain, en triangle, de 44m², au prix équivalent à celui payé par M. Ermisse et Mme Andrieux, pour l'acquisition de leur parcelle, soit 1 054 € (MILLE CINQUANTE QUATRE EUROS). Le document d'arpentage sera établi gratuitement, par le géomètre.
La vente pourra être réalisée par un acte administratif, authentifié par le Maire de la commune. Par conséquent, il doit être signé par un adjoint. Mme le Maire propose de donner délégation à M. Daniel LEBEURY, adjoint délégué aux travaux.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la proposition du Maire et donne délégation à M. Daniel LEBEURY, pour signer au nom de la commune, l'acte administratif à intervenir.
Le Conseil Municipal donne pouvoir à Mme le Maire et à M. Daniel LEBEURY, pour signer tous les documents concernant l'acquisition du terrain.

ADHESION A LA PLATEFORME @CTES DE MANCHE NUMERIQUE

Le programme « **ACTES** » (**A**ide au **C**ontrôle de légali**T**é d**E**matériali**S**é) a pour objectif la télétransmission des actes entre les collectivités et la préfecture ou les sous-préfectures.
La mise en place de la dématérialisation du contrôle de légalité est conditionnée par la signature d'une convention entre le représentant de l'Etat et la collectivité publique. Cette convention ne peut être finalisée qu'après le choix du prestataire de service, c'est-à-dire le tiers de télétransmission homologué par le **M**inistère de l'**I**ntérieur et de l'**A**ménagement du **T**erritoire (MIAT). Cette convention établit les règles d'échanges entre la collectivité et les services de l'Etat.

La télétransmission nécessite l'usage d'un certificat électronique eiDAS.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, AUTORISE le Maire :

- à signer avec le représentant de l'Etat, la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, et tous les documents permettant de mener à bien la réalisation du processus de dématérialisation.
- à recourir à une plateforme de télétransmission.
- à se doter de certificats électroniques RGS.
- à répondre aux besoins de formation nécessaire, le cas échéant.

MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Mme le Maire informe le conseil municipal que des travaux inscrits en section d'investissement au budget 2021 ont été réalisés par des bénévoles. Les matériaux achetés ont donc été mandatés en section de fonctionnement. De ce fait, il ne reste plus assez de crédits au chapitre 011 pour les dépenses à venir.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité modifie le budget 2021 comme suit :

Article DF 60632 : + 12 000 €	Article DF 615231 : + 10 000 €
Article DF 023 : - 22 000 €	Article RI 021 : - 22 000 €
Article DI 2313 / 71 : - 12 000 €	Article RI 2315 / 51 : - 10 000 €

TRAVAUX DE VOIRIE

Mme le Maire présente les devis qui lui sont parvenus pour « l'aménagement de la voirie et la création de 5 places de stationnement » dans le bourg.
Le projet de la commune s'inscrit dans l'aménagement de cet espace, entre la rue de la Forge, qui vient de faire l'objet d'une réfection après la pose d'une conduite d'eau potable, et la route départementale 901.
Le projet consiste à réaliser des travaux pour un bon écoulement des eaux pluviales, et à créer 5 places de stationnement pour que les véhicules ne se garent pas le long de la RD901.
Montant HT des travaux : 25 060,50 €
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- VALIDE l'opération
- SOLLICITE une aide financière de l'Etat, dans le cadre de la DETR et un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération du Cotentin (Axe 3)

RESTAURATION DE L'EGLISE

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport de M. Pougheol, Architecte du Patrimoine, pour l'assainissement intérieur et extérieur de l'église St Laurent de Tocqueville, dont le montant est estimé à :
Tranche 1 : 47 565.70 € HT comprenant les travaux et la maîtrise d'œuvre
Tranche 2 : 124 544.27 HT comprenant les travaux et la maîtrise d'œuvre
après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le projet présenté et son financement.
- donne pouvoir au Maire pour solliciter des aides financières, du Conseil Départemental de la Manche, de l'Etat dans le cadre de la DETR et de la Communauté d'Agglomération du Cotentin au titre des fonds de concours.
- autorise le Maire à signer une convention avec la Fondation du Patrimoine.

AFFAIRES DIVERSES

La EARL FERON à Valcanville projète d'installer un distributeur de légumes dans l'un de ses champs, au Carrefour des Mares.
Bruno Courbot demande s'il est possible d'installer une borne incendie dans le bourg.
Le repas des Aînés aura lieu le jeudi 11 novembre. Le passe-sanitaire sera obligatoire.
Daniel Lebeury, au nom du conseil municipal, remercie Pierre Anthouard et Wilfrid Ducouret, pour la restauration de la barrière d'entrée du cimetière, côté route. La barrière côté sud pourra être réparée mais, celle de l'entrée principale devra être changée.